



20.08.2001 - 12:00 Uhr

Embargo: Emmi innove sur le marché des capitaux

Lucerne (ots) -

Embargo: 20 août 2001, 12h00

Le groupe Emmi désire se doter d'une solide base de capitaux propres pour assurer le financement de ses prochaines années de croissance et affirmer parallèlement sa volonté de s'ouvrir au public à moyen terme avec un emprunt de rang postérieur à 2,25 % d'une durée de six et pour un maximum de 71,430 millions de francs, emprunt avec droit de conversion sous conditions. Ces obligations pourront être converties en actions après l'entrée en bourse du groupe Emmi prévue pour 2005. Chaque obligation d'une valeur nominale de CHF 5000 pourra alors être convertie en sept actions nominales Emmi d'une valeur nominale de CHF 100 chacune. Le droit de conversion prend effet six mois après l'entrée en bourse et dure jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Les obligations dont la conversion n'aura pas été demandée seront entièrement remboursées au terme de l'emprunt. Si l'entrée en bourse ne devait pas se faire au cours des six ans que dure l'emprunt, les obligations seront remboursées à 115 % au lieu de 100 %, ce qui ferait grimper le rendement avant impôt de cet emprunt à 4,48 %. Le délai de souscription à l'emprunt court du 20 août au 14 septembre 2001. L'emprunt sera placé sous la gestion de la Banque Cantonale Zurichoise par un consortium bancaire.

Contact:

Ingrid Schmid
responsable de la communication d'entreprise du groupe Emmi
tél. +41 41 227 26 47

Seite 2
[009]